

AR Prefecture

006-210601233-20240410-DCM20240410_08-DE
Reçu le 16/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

SÉANCE du : mercredi 10 avril 2024

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

Convocation :
Date d'envoi : 4 avril 2024
Date d'affichage : 4 avril 2024

Délibération :
Télétransmis en Préfecture des AM le : 16 AVR. 2024
Affichée en mairie le : 16 AVR. 2024
Notification(s) éventuelle(s) le : 2024

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITE
METROPOLITAINE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	30	34	4	1

Pôle / Service : Service achats publics, délégations de service
public et concessions
Délibération N° : DCM20240410_08

Rapporteur : Monsieur BERNARD
Secrétaire de séance : Madame MORETTO ALLEGRET

Le mercredi 10 avril 2024 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Thomas BERETTONI, Madame Brigitte LIZEE JUAN, Madame Danielle HEBERT, Monsieur Gilles ALLARI, Madame Nathalie FRANQUELIN, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Mary-Claude BAUZIT, Monsieur Marcel VAÏANI, Madame Marie-Paule GALEA, Monsieur Eric BONFILS, Madame Andrée NAVARRO-GUILLOT, Monsieur Bernard GIRARDOT, Madame Juliette BARALE, Monsieur Jean-Pierre PAUSELLI, Monsieur Michel ELBAZ, Madame Pierrette CHARLIER, Madame Florence ESPANOL, Monsieur Christian RADIGALES, Monsieur Christophe DOMINICI, Madame Vanessa GUERRIER BUISINE, Monsieur Yoann SUAU, Monsieur Ludovic GALLUCCIO, Madame Laurie MORETTO ALLEGRET, Monsieur Raphaël PALAYER, Madame Marie-France CORVEST, Monsieur Marc ORSATTI, Madame Astrid RAMELLA-VICENTE, Madame Sandrine BELOT, Madame Patricia CANESTRIER

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame NESONSON à Monsieur BONFILS
Madame DEY à Monsieur ELBAZ
Madame HALIOUA à Monsieur GALLUCCIO
Monsieur VILLARDRY à Madame CANESTRIER

Absent(s) :

Monsieur MOSCHETTI

Mes chers collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-28-4,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 11 mars 2024 portant répartition de l'enveloppe de la dotation de solidarité métropolitaine pour l'exercice 2024,

Considérant que la dotation de solidarité métropolitaine constitue un outil de péréquation destiné à réduire les inégalités entre les communes membres, et plus particulièrement vis-à-vis des communes les moins peuplées,

Considérant qu'elle constitue une dépense obligatoire pour la Métropole Nice Côte d'Azur et une ressource nécessaire pour les communes,

Considérant en effet que cette ressource doit permettre aux communes d'améliorer le cadre de vie de leurs administrés soit en garantissant le bon fonctionnement des services existants, soit en favorisant la création de nouveaux équipements,

Considérant que le montant de la DSM s'élève à 534 221,00 € pour l'année 2024,

Considérant que cette ressource sera affectée à l'opération de création de jardins familiaux,

Considérant qu'il apparaît opportun de présenter l'emploi qu'il sera fait de cette ressource pour l'exercice 2024,

Considérant que cette information sera transmise à la Métropole Nice Côte d'Azur,

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale « finances, ressources humaines et administration générale » qui s'est tenue le 03/04/2024.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le versement par la Métropole Nice Côte d'Azur de la dotation de solidarité métropolitaine 2024 pour un montant de 534 221 €.

ACCEPTER que la dotation de solidarité métropolitaine 2024 soit employée à l'opération de création de jardins familiaux.

AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi qu'à la transmettre à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

VOIX POUR : 32

VOIX CONTRE : 2 Madame CORVEST, Madame BELOT

ABSTENTION : 0

APPROUVE le versement par la Métropole Nice Côte d'Azur de la dotation de solidarité métropolitaine 2024 pour un montant de 534 221 € .

ACCEPTTE que la dotation de solidarité métropolitaine 2024 soit employée à l'opération de création de jardins familiaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi qu'à la transmettre à la Métropole Nice Côte d'Azur.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

AR Prefecture

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITE METROPOLITAINE 2024

006 210601773 20240410 DCM20240410_08-DE
Reçu le 16/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

